

Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation

Jérôme Blanc, Marie Fare

► To cite this version:

Jérôme Blanc, Marie Fare. Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation. Xe Rencontres du réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS): "Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société", Jun 2010, Luxembourg, Luxembourg. <halshs-00518349>

HAL Id: halshs-00518349

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00518349>

Submitted on 17 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jérôme Blanc et Marie Fare¹

Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation ²

Les monnaies sociales sont des dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler les échanges. On parle aussi de « monnaies complémentaires », de « monnaies locales », de « monnaies communautaires », parfois de « monnaies libres » ; selon les langues, certains termes sont privilégiés ; de manière générale, ces choix terminologiques font sens dans la mesure où ils renvoient à des différences dans les objectifs et dans les moyens qui peuvent être considérables (Blanc, 2006). Nous n'entrerons pas ici dans cette discussion et, par commodité, nous considérerons ces dispositifs sous le terme générique de « monnaies sociales », conservant à l'esprit les difficultés que posent ce terme, au même titre que tout autre. Ces dispositifs se sont développés dans plus de 50 pays depuis le début des années 1980 et il y en aurait aujourd'hui plus de 4000 dans le monde. Leur diversité reste méconnue³. Ils se déploient autour d'un nombre de modèles d'abord restreint (LETS, banques de temps dans les années 1980) qui s'est progressivement élargi (dans les années 1990, réseaux de *trueque* sur le modèle argentin, monnaies Hour sur le modèle d'Ithaca ; dans les années 2000, monnaies de type Regio sur le modèle allemand, monnaies et banques communautaires sur le modèle de Fortaleza, monnaie à projets multiples comme la monnaie SOL en France, monnaies locales de « villes en transition », systèmes de type RES, etc).

Cette vague de monnaies est inédite à l'échelle mondiale depuis les débuts de l'industrialisation au tournant du XIXe siècle, et la progressive diversification des modèles existants depuis une trentaine d'années tout autant que la pérennité de cette vague posent la question du sens de ces dispositifs nouveaux. Il y aurait là, a priori, des formes d'innovation ; c'est l'objectif de ce texte que de s'interroger sur la nature de ces

¹ LEFI, Université Lumière Lyon 2, Institut des Sciences de l'Homme (ISH) 14, avenue Berthelot, 69363 LYON Cedex 07. Contacts : jerome.blanc@univ-lyon2.fr et marie.fare@univ-lyon2.fr

² Ce texte a bénéficié de nombreux commentaires, dans le cadre d'une journée d'études sur l'innovation sociale (Lyon, 1^{er} mars 2010), des Xe Rencontres du Réseau Inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS) (Luxembourg, 3-4 juin 2010) et du 13th World Congress of the Association for Social Economics (ASE) (Montréal, 28 juin – 1^{er} juillet 2010). Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont permis d'améliorer ce texte, tout en demeurant, bien entendu, seuls responsables des propos tenus et des erreurs possibles.

³ Il est vrai cependant qu'aucune évaluation satisfaisante n'existe à l'heure actuelle, et l'on peut s'interroger sur la possibilité même d'une évaluation étant donnée l'hétérogénéité de ces dispositifs. Voir Blanc (2008) à ce sujet. Le site <http://www.complementarycurrency.org/ccDatabase/> fournit une vue d'ensemble, même partielle, de cette diversité.

innovations et dans quelle mesure elles peuvent renvoyer à de l'innovation sociale – terme qu'il s'agira ici de préciser dans le même temps. Nous commençons par dresser un portrait de cette vague en esquissant une brève généalogie des monnaies sociales depuis une trentaine d'années (1), avant d'en venir à leur contenu en innovation et particulièrement le caractère « social » de telles innovations (2).

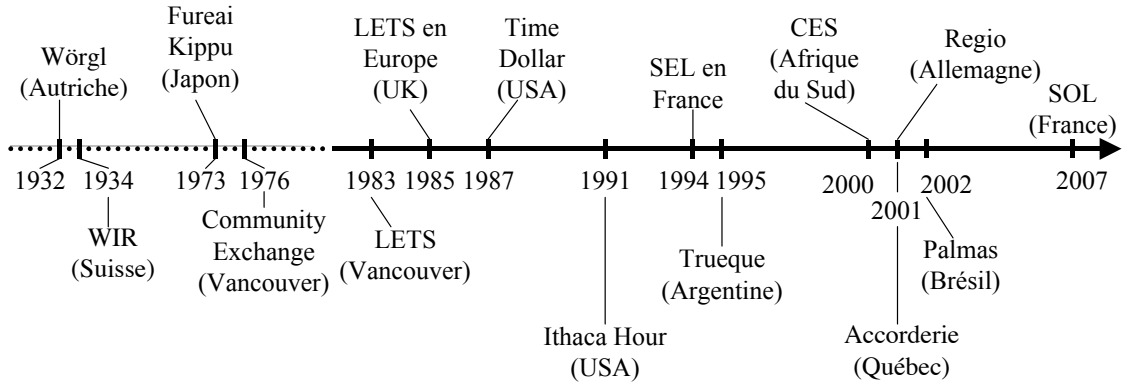
1. Esquisse d'une généalogie des monnaies sociales

Dans les récits qui en sont généralement faits, la vague contemporaine de monnaies sociales commence avec la fondation, en 1983, du système LET'S de Comox Valley, sur l'île de Vancouver, au Canada, dans un contexte de chômage massif provoqué par la fermeture d'une industrie locale. Par la suite, l'appellation LETS est largement diffusée et est généralement comprise comme Local Exchange Trading System.

L'histoire qui suit ce moment de fondation prend la forme d'un double mouvement de multiplication et de différenciation. Ces dispositifs se multiplient d'abord en atteignant de nouveaux pays, ensuite par réplique dans ces pays. Dans les années 1980 et 1990, lorsqu'ils atteignaient un pays, ces dispositifs se multipliaient à un rythme qui, durant deux à quatre ans en moyenne, apparaissait exponentiel, tiré par leurs répercussions médiatiques et l'activation des réseaux alternatifs qui les portaient. Cette période de construction accélérée cédait bientôt la place à un certain tassement, parfois un effondrement⁴. Une première interprétation de cette phase de tassement consiste à souligner le rapport étroit entretenu par beaucoup de ces dispositifs avec un public militant en quête de solutions nouvelles et alternatives ; une fois épuisé le public qui était sensible *a priori* à ces orientations, des déceptions et désillusions sur leur portée et sur les difficultés concrètes de l'échange finissent par l'emporter. Certains militants cependant nuancent le caractère négatif d'une telle interprétation en soulignant le renouvellement rapide des adhérents, la disparition des listes d'adhérents inactifs et parfois la continuation des échanges par d'autres moyens. Par ce brassage, les monnaies sociales auraient un impact diffus sur une portion plus large de la société. Les aléas dans le temps que connaissent ces dispositifs sont aussi liés à des facteurs extérieurs. C'est ainsi que la violente crise enclenchée en 2007-08 a eu pour effet de relancer l'intérêt suscité par les dispositifs les plus anciens comme par exemple les LETS.

⁴ Les mouvements les plus brutaux en la matière ont été ceux du *trueque* argentin, pour lequel la phase de multiplication a été la plus longue (près de sept ans, entre 1995 et 2002) et la plus puissante (le nombre total de personnes impliquées dans un dispositif est monté jusqu'à 2 à 7 millions de personnes selon les estimations), précédant la chute la plus spectaculaire (quelques mois ; le grand public a pu croire qu'ils avaient disparu). Dans ces mouvements de grande amplitude, les médias ont joué un rôle très significatif, comme le montre Hintze (2003, 2006).

En se diffusant, ces dispositifs se différencient : certes par une adaptation aux conditions locales, mais aussi par l'activation d'une culture de l'expérimentation et par la prise de conscience que la monnaie est un outil malléable que l'on peut adapter à des fins qu'il appartient aussi à la société civile de définir. Cette différenciation a produit l'émergence de plusieurs types nouveaux de dispositifs depuis les années 1980 (Figure 1). Nous présentons ici, dans la perspective de discuter de la question de l'innovation



sociale, quelques-uns des moments d'émergence de nouveaux types de dispositifs.

Figure 1 – Chronologie simplifiée des grands types de monnaies sociales

1.1. Des LETS à l'Ithaca Hour et aux SEL

Premiers LETS

Si l'on date généralement de 1983 le premier LETS de l'histoire, c'est dans l'agitation des campus américains à la fin des années 1960 et au début des années 1970 qu'ont émergé les préoccupations qui allaient leur donner lieu. Les premières expériences datent de 1976, dans la communauté de Vancouver City et 1979, dans celle de Vancouver Island, sous le nom de *Community exchange*, systèmes dans lesquels le temps est la base de la comptabilité des échanges. Leur émergence s'inscrit dans un contexte de crise aiguë, à la suite de la fermeture de l'industrie minière, qui suscite de nombreuses tentatives de « retour à la terre » ainsi que de multiples expériences coopératives et communautaires.

En 1983, Michael Linton, Canadien d'origine écossaise, s'inspire de ces deux systèmes et crée, dans la Comox Valley de l'île de Vancouver, un système d'échange appelé LET'S, qui par la suite deviendra connu comme « Local Exchange Trading Systems » ou parfois « Schemes » (LETS). Il est basé non pas sur le temps mais sur une monnaie interne à parité avec le dollar canadien, le *Green dollar*, et dont le fonctionnement est facilité par un logiciel informatique de gestion des échanges. Il crée une société, Landsman Community Services Ltd, avec laquelle il souhaite promouvoir

ce type de système qui est, à la base, pensé pour intégrer des entreprises. Parallèlement, le *Community Exchange* évolue, devenant le *Green Dollar Exchange*, en passant d'une monnaie-temps à une monnaie ancrée sur le dollar canadien.

Le LETS de Linton se développe rapidement en intégrant des entreprises locales, l'un de ses objectifs. Il donne lieu à un essaimage d'une vingtaine de LETS en Colombie britannique, dans le reste du Canada et aux États-Unis. Il s'effondre cependant au bout de deux ans et demi de fonctionnement, notamment du fait du blocage des échanges par deux causes : l'accumulation d'une dette excessive d'un adhérent, et l'accumulation de soldes positifs par les entreprises adhérentes, incapables de les utiliser. Dans la foulée, d'autres systèmes LETS ferment en Amérique du Nord.

Des LETS aux SEL en France

Cette première vague de LETS, au début des années 1980, a connu une diffusion très limitée. Mais une seconde vague donne lieu à l'extension extraordinaire des monnaies sociales dans plus d'une vingtaine de pays occidentaux. Elle trouve son origine dans l'activisme de Michael Linton, de David Weston (fondateur du *Community Exchange*) et d'autres militants auprès d'autres pays anglo-saxons : Royaume-Uni (1985), Nouvelle-Zélande (1986) et Australie (1987)⁵. Cette seconde vague tire les leçons de l'échec du premier LETS et l'on impose généralement la limitation du solde maximal du compte de chacun, en déficit comme en excédent⁶. Parallèlement, des outils d'essaimage sont perfectionnés qui facilitent fortement la mise en œuvre de projets locaux de systèmes LETS en les reliant à une ingénierie éprouvée ailleurs. Cet essaimage n'exclut pas les différenciations mineures, en fonction des enjeux locaux, des difficultés légales etc. La France illustre ce processus d'essaimage dans la différenciation mineure.

C'est à partir de leur implantation britannique que les LETS ont essaimé en Europe, et en particulier en France. Le premier SEL français a été établi en octobre 1994 en Ariège, dans une localité rurale et parmi des néo-ruraux, autour de figures emblématiques (François Terris et Françoise Matricon) qui ont beaucoup fait par la suite pour diffuser le principe en France. Le principal dispositif de référence dans cette implantation en France des systèmes de type LETS a été le modèle britannique présenté par Richard Knights, membre du LETS anglais de Totnes⁷ et de la coordination *LETS*

⁵ Voir notamment, à propos des débuts des LETS et sur la « doctrine » de Linton, Seron (1995).

⁶ Dans de nombreux SEL français, le solde toléré est de 2 000 unités locales en positif comme en négatif, ce qui limite du même coup le volume maximum d'un seul échange. Toutefois, pour permettre certains échanges, il est parfois décidé que le règlement peut être fractionné. Cf Servet (dir., 1999).

⁷ Totnes, située près de Plymouth, est aussi la première des *Transition Towns* britanniques où est mise en œuvre une monnaie locale, en 2006. Les *Transition Towns* sont des villes où des collectifs engagent

Link UK et collaborateur de Michael Linton, venu présenter ces dispositifs lors d'une rencontre du CIEPAD consacrée aux « Semences du changement, le rapport à l'économique et à l'argent », en août 1994 (CIEPAD, 1994). Le CIEPAD a pour président Pierre Rabhi, agronome d'origine algérienne, auteur de plusieurs ouvrages visant à promouvoir l'agrobiologie et autres méthodes alternatives de développement rural. Les LETS apparaissent comme un moyen de faire émerger des échanges compatibles avec des objectifs de reviviscence des territoires, déclinés notamment au travers de la sécurité collective basée sur la solidarité et les échanges de proximité, de la réduction de la dépendance par rapport aux monopoles de production, de distribution et de transport, de l'enracinement individuel dans un milieu naturel régénéré et entretenu, de modes de vie basés sur la complémentarité bénéfique à tous et non la compétitivité destructrice et nouveaux espaces de créativité.

Le modèle britannique est d'abord essentiellement francisé (via les documents de présentation des principes et des modalités de mise en œuvre d'un projet de LETS). Ainsi adapté d'abord légèrement, il est diffusé à la France par un processus de normalisation qui transite en particulier par l'association SEL'idaire, qui fédère de manière souple et non contraignante formellement la plupart des SEL français. Le procès de Foix, qui se termine favorablement pour les SEL en 1998 (la relaxe est prononcée à l'égard de sélistes accusés de travail dissimulé pour avoir fourni, au sein du SEL, une activité de réparation de toit), pose en outre une limite que les SEL ne franchiront (généralement) plus, à la différence de nombreux systèmes de LETS dans le monde (Laacher, 2003). Le modèle français qui émerge de ce saisissement du modèle britannique des LETS et des contraintes locales est ainsi peu à peu recentré sur le temps comme mode normal d'évaluation des montants des échanges (ce qui ne fournit pas de règle simple pour les échanges de biens...), la convivialité comme objectif central et une exclusion d'échanges économiques professionnels ou semi-professionnels.

Des LETS à l'Ithaca Hour

En 1988, il est tenté de mettre en place un dispositif de type LETS à Ithaca, petite ville de l'État de New York, d'environ 30 000 habitants et qui accueille Cornell University⁸. Michael Linton vient à Ithaca et aide au montage du LETS. Celui-ci ne fonctionne que dix mois, s'arrêtant à la suite de la fermeture de l'organisation locale qui l'a porté, le Community Self-Reliance Center. Parmi les fondateurs de ce LETS d'Ithaca se trouvait Paul Glover, touche-à-tout militant : journaliste, graphiste,

une démarche de transformation économique et sociale en vue de lutter contre les périls du changement climatique et de la déplétion pétrolière. Voir le site <http://www.transitionnetwork.org/>.

⁸ Voir Douthwaite (1996) et Jacob, Brinkerhoff, Jovic et Wheatley (2004). On peut aussi consulter le site de Paul Glover traitant de l'expérience d'Ithaca (www.lightlink.com/ithacahours).

spécialiste d'écologie urbaine et anti-militariste. Ayant pris connaissance de l'expérience récente d'un système de financement d'une boutique par émission de bons remboursables aux clients (le système Deli Dollar, à Great Barrington) et plongé dans le passé riche des Etats-Unis en bons et monnaies locales de toutes sortes, Glover fonde en novembre 1991 un système qui se démarque volontairement du LETS, avec l'appui de Patrice Jean, auteur d'une thèse à Goddard College sur les LETS : l'Ithaca Hour. Tous deux cherchent à éviter certains biais des LETS, qu'ils identifient particulièrement dans l'organisation de la comptabilisation des échanges. A un système purement scriptural nécessitant un système informatique et une centralisation des informations auprès d'un service spécialisé, ils préfèrent un système purement manuel (des billets). Les billets, dont la loi américaine permet l'émission dès lors qu'ils ne prennent pas les marques des billets fédéraux et que leur valeur équivaut à au moins un dollar, évitent une lourdeur de gestion certaine⁹ ; ils facilitent les transactions de petits montants auprès de professionnels (sont particulièrement visés ici des fermiers de la région participant aux marchés et les commerces locaux) alors que le système informatisé suppose de rassembler et faire remonter l'information sur les transactions pour ensuite les enregistrer ; ils facilitent l'entrée dans le dispositif dans la mesure où une adhésion n'est plus nécessaire puisque chacun peut avoir accès aux billets ; ces billets sont plus « fun ». Concrètement, l'Ithaca Hour consiste en l'unité de compte Hour (l'heure) et un ensemble de billets libellés en cette unité : billets de 1/8, 1/4, 1/2, 1 heure et 2 heures. Il a été posé conventionnellement qu'un Ithaca Hour correspond à 10 dollars américains, ce qui correspond *grosso modo* au salaire horaire moyen dans la région. Le recto des billets porte la mention « In Ithaca We Trust » pastichant le célèbre « In God We Trust » des dollars fédéraux.

Ainsi l'Ithaca Hour naît sur la base d'une critique et d'une transformation des systèmes de type LETS canadiens. Au lieu d'être un dispositif fermé (contrainte d'adhésion), c'est un système ouvert (l'adhésion permet d'accéder à des billets et d'être inscrit dans le catalogue des échangistes mais toute personne peut, au gré de ses échanges, accepter des Ithaca Hours) ; au lieu d'être un système scriptural dans lequel la monnaie est émise dans l'instant de l'échange, c'est un système de monnaie papier préalablement émise. Il s'agit moins de promouvoir des échanges de prestations et de valoriser des compétences habituellement non valorisées que de promouvoir le développement des productions locales de biens par nature marchands au détriment des biens issus des grandes firmes sans ancrage territorial local (produits bio, restauration rapide locale, etc.).

⁹ Par exemple la gestion des comptes des membres du LETS australien de Katoomba, qui ont été jusqu'à 2000 dans les années 1990, a occupé jusqu'à une vingtaine de personnes.

Le système a été très vite accepté par quelques acteurs importants de l'économie locale, qui se sont ainsi engagés à recevoir les Ithaca Hours. Le modèle a été reconnu médiatiquement au cours des années 1990 et a essaimé en Amérique du nord sous la forme de quelques dizaines d'expériences similaires, essentiellement aux États-Unis et au Canada.

1.2. Les banques de temps

Les systèmes de banques de temps (Time dollar aux États-Unis, Time banks au Royaume-Uni, d'autres dénominations ailleurs traduisant l'idée de banques de temps) visent notamment à stimuler une entraide sociale intergénérationnelle en rétribuant sous forme d'heures de services le temps passé par des personnes à aider des malades, personnes âgées ou autres personnes en demande d'aide. On trouve des formes plus anciennes et dynamiques au Japon, appelés Fureai Kippu, qui ne semble pas avoir joué de rôle dans l'émergence du modèle cahniens – du nom d'Edgar Cahn, le fondateur de ce type de dispositif aux États-Unis.

Dans le monde anglo-saxon, l'histoire des banques de temps débute en 1987, lorsqu'Edgar Cahn, un avocat en droit civils, obtient un important soutien financier et opérationnel pour développer un système de crédit temps – un dispositif assez différent des LETS, dont il conteste la possibilité de concurrence (Cahn, 2001). C'est d'une expérience malheureuse qu'Edgar Cahn imagine son fonctionnement. En effet, victime d'une crise cardiaque, il est frappé par ce qu'il appelle le « *spectre de l'inutilité et de l'impuissance* » c'est-à-dire, d'une part, un fort sentiment « *d'inutilité* » liée à sa période de convalescence à l'hôpital et d'autre part, la réduction massive des dépenses publiques en matière de santé, un des signes, pour lui, de la défaillance des institutions. Il imagine ainsi une monnaie capable de répondre à ce double constat. Pour développer cette idée, il prend en 1986 une année sabbatique qu'il passe à la London School of Economics, d'où résulte un document de travail exposant les aspects théoriques de cette nouvelle monnaie (Cahn, 1986). Sa réflexion est marquée par l'idée que le temps des individus est « précieux » même s'il n'a aucune valeur marchande. Il cherche donc à valoriser les activités non monétaires et les compétences de chacun en instaurant le principe fondateur des banques de temps, une heure équivaut à une heure quelconque soit l'activité et le statut de la personne. Grâce à ce crédit de temps, les personnes pourront elle-même bénéficier du temps d'une autre :

« Help a neighbour and then, when you need it, a neighbour – most likely a different one – will help you. The system is based on equality: one hour of help means one time dollar, whether the task is grocery shopping or making out a tax return... Credits are kept in individual accounts in a 'bank' on a personal computer. Credits and debits are

tallied regularly. Some banks provide monthly balance statements, recording the flow of good deeds. » (Cahn et Rowe, 1998)

Cependant, dans un premier temps, le dispositif n'est pas expérimenté au Royaume-Uni mais aux Etats-Unis. La plus grande fondation de santé américaine, la Robert Wood Johnson Foundation, l'expérimente et l'évalue dans six projets pilotes de santé pour les seniors entre 1987 et 1990. Un de ces projets, « Member to member » basé à Brooklyn, est basé dans une compagnie d'assurance, Elderplan, qui incorpore les banques de temps comme un moyen de promouvoir des modes de vie actifs et engagés pour ses membres âgés. L'idée est d'encourager les personnes âgées à s'impliquer davantage dans leur communauté tout en leur permettant de demander de l'aide ; cela doit favoriser « *la dignité permettant à chacun d'apporter des services ainsi que d'en recevoir eux-mêmes* » (Cahn, 2001). Dans les initiatives suivantes, les services et le public visé se diversifient, des adolescents aux personnes âgées, du conseil aux gardes d'enfants.

Après l'enthousiasme initial suscité par les fondateurs, le financement des banques de temps connaît un essoufflement dans le milieu des années 1990, et une période de lutte pour leur maintien débute. Cette période difficile permet d'approfondir et de déterminer la spécificité des banques de temps en tant qu'outils de changement social. Un des changements les plus importants porte alors sur le développement de la théorie de la co-production (Cahn, 2000, réédité en 2004), qui apparaît comme un cadre fédérateur pour les banques de temps. Après une visite d'E. Cahn en 1996 et/ou 1997 (Boyle, 2005 ; Seyfang, 2006) à Londres et Newcastle, la première banque de temps britanniques voit le jour en 1998 à Gloucester sous le nom de Fair Shares. Au début des années 2000, les banques de temps seraient implantées dans une douzaine de pays (Cahn, 2004). Toutes cependant ne proviennent pas du modèle cahmien. Si les banques de temps italiennes, qui se multiplient à partir de 1995, ont pour base commune l'unité du temps, elles sont d'abord une réinterprétation du modèle canadien de LETS pour des besoins sociaux identifiés par un syndicat qui, à Parme, établit en 1991 le premier Banco del Tempo (Amorevole, Colombo et Grisendi, 1998, pp. 39-51).

1.3. Les monnaies Regio en Allemagne

La première initiative de Regiogeld (monnaie régionale), le Roland, voit le jour en 2001 dans le plus petit Land de l'Allemagne, le Land de Brême. Il résulte d'une proposition de Thomas Mayer, fondateur en 1988 de l'association Mehr Demokratie et qui, au milieu des années 1990, travaillait à développer les expériences locales à travers le projet de l'Omnibus pour la démocratie directe, outil pour débattre des questions démocratiques et participatives et développer des initiatives populaires régionales. C'est dans ce cadre de réflexion et d'action que Thomas Mayer lance en 1998 un projet de

recherche sur la création d'un système monétaire complémentaire, dont fait alors partie Christian Gelleri, l'initiateur du Chiemgauer qui verra le jour en 2002. Inspiré des théories anthroposophes de Rudolf Steiner mais aussi de Silvio Gesell et Dieter Suhr en matière monétaire, ils cherchaient à développer la participation active des citoyens au niveau régional par le biais d'une réappropriation de la monnaie. Les Regio sont largement inspirés de « l'économie franchiste » développée par Silvio Gesell.

Les monnaies régionales créées par des organisations de la société civile apparaissent ainsi en Allemagne avant de toucher d'autres pays ; on peut y voir un effet de la longue histoire des monnaies locales en Allemagne, de sa structuration fédérale et de la puissance et de la persistance des réseaux de pensée monétaire alternatifs (au sens du qualificatif de « *monetary cranks* » dont parle Keynes (1990, p. 350) en traitant de la façon dont les thèses de Gesell a été reçu par les économistes) depuis Gesell (1948) jusqu'à Kennedy (1995), en passant par Dieter Suhr ou Helmut Creutz. Il existe en Allemagne l'équivalent des LETS depuis 1993 (les Tauschringe), mais l'idée développée par les fondateurs des Regio est de dépasser les frontières des particuliers et des relations entre un groupe de personnes pour atteindre un niveau d'intérêt économique. En ce sens, le Regio est plus proche de l'Ithaca Hour que des LETS. Il s'en différencie cependant par l'unité de compte (calquée sur l'euro et non sur une représentation du temps), l'ambition (régionale plus que locale) et les fondements théoriques.

Diverses expériences historiques ont marqué les Regio. Tout d'abord, les diverses expériences de monnaie fondante issues des théories de Silvio Gesell (Gesell, 1948). Afin d'encourager la circulation monétaire et d'éviter l'épargne, Silvio Gesell a imaginé une monnaie fondante. Selon ce principe, la somme que chaque billet représente diminue à chaque période, perdant ainsi son « *pouvoir de paiement initial*. » C'est à son détenteur de parfaire la somme initiale en appliquant sur son billet des timbres qu'il doit acheter, appelés « timbre-monnaie d'appoint ». On impose ainsi des frais de conservation à la monnaie. Il s'ensuit que la monnaie doit circuler puisque chacun s'en débarrasse afin d'éviter de payer le complément. Le but de la monnaie fondante est, suivant Silvio Gesell, de « *supprimer le privilège de la monnaie* ». Il s'agit d'affranchir la monnaie des taux d'intérêts et d'accélérer la vitesse de circulation. A travers le principe de monnaie fondante, la monnaie devient périssable puisqu'elle subit une perte de valeur régulière. Silvio Gesell propose une perte à hauteur de 1‰ par semaine soit 5,2% par an. Ses théories ont été expérimentées pendant la crise des années 1930, notamment dans la commune de Wörgl, en Autriche (Onken, 1997 ; Blanc, 1998). Le maire de la ville, pour faire face à la crise, fit émettre une monnaie qui était fondante. Elle perdait ainsi 1% de sa valeur par mois. Les habitants, pour conserver le pouvoir d'achat de la monnaie, devaient apposer un timbre chaque mois au

dos des certificats. Cette taxe imposée par la mairie lui permit d'obtenir une rentrée fiscale. Elle put augmenter la vitesse de circulation de la monnaie, conserver de l'argent devenant coûteux et favorisant les dépenses locales. Cette expérience a eu un fort succès puisque la monnaie fondante aurait circulé quarante fois plus vite que la monnaie officielle et elle aurait permis un redressement de la situation économique, et en particulier une baisse drastique du chômage. Elle fut néanmoins stoppée par la Banque Nationale d'Autriche. L'expérience de Wörgl reste pour les promoteurs des monnaies sociales systématiquement citée comme source d'inspiration non seulement pour sa « réussite » mais aussi le principe de monnaie fondante qu'on adopte les Regio.

Le Cercle économique WIR, devenu récemment Banque WIR, représente la deuxième expérience ayant influencé les Regio. Il est né en Suisse en 1934, afin de lutter contre les effets de la dépression sur les petites et moyennes entreprises. C'est un système d'échange-marchandises entre des entreprises visant à faciliter les échanges entre ses membres, à travers la compensation des dettes et des créances, comptabilisées sur des comptes à partir d'une unité monétaire interne. On fait donc une comparaison des dettes, plutôt qu'un paiement effectif en monnaie nationale. La monnaie étant totalement scripturale, les membres n'ont pas besoin d'argent liquide. Cela permet d'économiser du cash, de réduire le besoin des entreprises en fonds de roulement et de resserrer les liens commerciaux dans un groupe d'entreprises (Blanc, 2000). Le WIR a recours à une unité de valeur associée à une monnaie officielle, mais elle n'est pas échangeable sans taxe ou pourcentage de sortie. Le système WIR Suisse s'est transformé en banque coopérative, ajoutant à ses fonctions originelles, un système de crédit en WIR à des taux accommodants et propose, aujourd'hui, des services bancaires classiques.

Enfin, l'expérience de la monnaie Bethel-Euro a joué le même rôle pour les Regio que le Deli Dollar pour l'Ithaca Hour. Cette monnaie a été créée à Bielefeld en 1908, par et pour un établissement psychiatrique accueillant des épileptiques, Bethel, dont la méthodologie est axée sur le travail comme facteur d'insertion des personnes handicapées. Afin d'encourager la production et la consommation des produits fabriqués dans cet établissement, des coupons, appelés à l'origine Bethel-Geld ont été introduits. Cette expérience a surtout eu un effet performatif sur les Regio en montrant que la mise en place d'une monnaie papier était possible dans le contexte allemand des années 2000.

1.4. Monnaies et banques communautaires au Brésil

Au Brésil, des monnaies sociales sur le modèle argentin ont été mises en œuvre dès les années 1990. Le modèle argentin lui-même a suivi un parcours proche de l'Ithaca Hour. De premières expérimentations commencent en 1995 dans une banlieue

de Buenos Aires sous la forme d'un LETS (refusant le terme de monnaie), puis très vite le choix est fait de modifier le fonctionnement au profit d'un système à monnaie manuelle (qualifiée de monnaie sociale) (DeMeulenaere, 2000). Il y a toutefois une différence assez considérable à l'égard de l'Ithaca Hour : au lieu d'être ouvert à l'activité économique locale existante par le biais de l'acceptation de la monnaie locale dans les commerces eux-mêmes, le *trueque* se déploie dans un espace autonome, sous la forme de *ferias* (foires) régulières tenues par des bénévoles et dans des lieux a priori neutres du point de vue commercial. Pour y échanger, il faut adhérer, être formé au fonctionnement du *nodo* (le club local) et recevoir des bons qui permettent d'engager de premiers échanges. Ce qui est privilégié est la production par les usagers eux-mêmes, qui deviennent « prosommateurs », c'est-à-dire à la fois producteurs (ainsi obtenant la monnaie interne) et consommateurs (ainsi dépensant cette monnaie) (Luzzi, 2005).

L'une des figures emblématiques du *trueque* argentin est Heloisa Primavera, professeure en administration publique, militante et consultante en matière de projets sociaux, née au Brésil et devenue Argentine. Par son biais, le *trueque*, né en Argentine, essaime au Brésil ; mais il ne s'y étend pas autant qu'en Argentine. En revanche, au début des années 2000, une expérience nouvelle émerge dans une *favela* de la ville de Fortaleza, Conjunto Palmeira. Ce quartier, parti de rien dans les années 1970 (la favela naît de l'installation de populations expulsées des côtes pour des raisons de projets immobiliers), et longtemps un foyer de misère et de violence, engage dans les années 1980 un processus d'auto-organisation communautaire sous l'impulsion notamment de Joaquim Melo, un jeune séminariste qui y fera sa vie et quittera le service de l'Eglise (Melo, 2009). Une association d'habitants est créée, l'ASMOCONP, qui lutte pour obtenir dans la favela un raccordement aux réseaux d'adduction d'eau et d'électricité. Plus tard, à la fin des années 1990, l'ASMOCONP lance le projet d'une banque communautaire apte à fournir des microcrédits aux habitants du quartier. Par les contacts qu'il tisse peu à peu à l'extérieur de Fortaleza, Melo prend connaissance de l'existence de dispositifs de monnaies sociales et rencontre Heloisa Primavera. Il l'invite à intervenir dans la favela pour monter un système de *trueque*. La confrontation de ce dispositif, qui fonctionne dans la logique de prosommateurs dont les besoins et les offres doivent être diversifiés, aux contraintes locales où la demande est d'abord celle de moyens de survie alimentaire et l'offre très réduite, conduit à imaginer autre chose. L'ONG néerlandaise Strohalm propose alors de mettre en œuvre un projet pilote de monnaie locale, sur une période limitée (Ferreira et Moers, 2006). L'ONG se retire après avoir achevé le projet, sur un bilan mitigé ; mais l'ASMOCONP décide de poursuivre et transformer l'expérimentation. La banque émettra donc une monnaie spécifique, le Palma, au pair avec le real et utilisable localement uniquement, afin de

stimuler la production locale de biens et de services et fournir dans le même temps des moyens de consommation et d'investissement aux populations du quartier.

Cette expérience combine remarquablement logiques et contraintes locales d'un côté et apports d'idées et de fonds exogènes de l'autre ; sa réussite tient à son adaptation aux besoins locaux et à sa gestion qui s'est avérée prudente. Par la suite, elle a connu la consécration par la création d'un Institut Palmas et le début d'un essaimage au Brésil et ailleurs (au Venezuela), puis un partenariat avec le Banco do Brasil qui trouve là le moyen d'appliquer une politique de développement du microcrédit aux populations très pauvres, et enfin en 2009 la validation par le Secrétariat national à l'économie solidaire de ses principes et son soutien formel.

1.5. SOL en France

La monnaie SOL, mise en œuvre à partir de 2007 en France, représente un cas très particulier de monnaie sociale¹⁰. Elle prend sa source dans un travail de réflexion engagé par et autour de Patrick Viveret en 1998 (Fare, 2007). Observant le développement des monnaies qu'on appelle alors virtuelles, à la suite notamment de la lecture d'un article sur le Beenz (un système de fidélisation des internautes par la distribution de points beenz au fil de leurs clics dans un réseau d'enseignes), il imagine d'en créer une pour le réseau internet de l'économie sociale et solidaire. Cependant, au fur et à mesure des échanges, le projet se transforme peu à peu pour devenir une monnaie électronique, utilisable dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, le SOL.

Patrick Viveret, philosophe de formation, magistrat à la Cour des Comptes et très actif dans les mouvements de réflexion alternative sur les rapports économie / société, est la figure de proue et l'inspirateur théorique du SOL. Dans l'ouvrage issu de son rapport sur « Les nouveaux facteurs de richesse », il donne certaines bases théoriques à la mise en place du projet SOL (Viveret, 2003). Il considère qu'un des enjeux consiste à changer les approches et les représentations de la richesse et de sa circulation (systèmes d'échanges et monnaie) afin de promouvoir l'émergence d'une société et d'une économie plurielle face aux risques civilisationnels, écologiques et sociaux véhiculés par la société de marché. Il s'agit aussi de changer notre rapport à l'argent et de lutter contre le « fétichisme monétaire ». Ainsi l'économie sociale et solidaire doit expérimenter des transformations et lutter pour des réformes de structures

¹⁰ Plus que pour les autres des cas présentés ci-dessus, la dénomination « monnaie sociale » est critiquable concernant le SOL, du fait de la multiplicité de ses logiques et inspirations ; mais pour les raisons mentionnées en introduction nous maintenons ici ce terme.

en organisant, par exemple, de nouveaux systèmes d'échange. Le SOL se situe ainsi dans ce cadre d'expérimentation de système coopératif d'utilité écologique et sociale.

La dynamique qui donne lieu au SOL commence avec un premier séminaire organisé en juillet 1999 sur les monnaies plurielles. Ce séminaire a grandement contribué à l'éclosion du projet SOL puisque de lui est né un groupe de travail sur la mise en place d'une monnaie sociale¹¹. C'est aussi lors de cette période que de nombreuses études ont été lancées, notamment celle de Pascale Delille relative aux divers systèmes de monnaies complémentaires existant dans le monde¹². Cette étude a nourri le SOL en fournissant différents modèles susceptibles d'être mobilisés. On peut resserrer les influences en classant les expériences selon leur capacité performative par rapport aux trois modalités du SOL : coopération, affecté, engagement¹³.

Le SOL coopération a été fortement influencé par les systèmes de fidélisation de la clientèle, pour leur système de cumul de points d'achat et plus particulièrement par les monnaies électroniques de type S'Miles ou carte Fnac, pour le choix d'un support électronique sur carte à puce. Dans le monde des monnaies sociales, cette idée paraissait nouvelle à l'époque compte tenu du support novateur. La majorité des monnaies sociales sont, soit des monnaies scripturales (écriture sur des comptes), soit manuelle (billets ou bons), mais aucune encore n'avaient utilisé ce support.

Le SOL engagement s'est inspiré des expériences des LETS, des SEL et des banques de temps notamment pour leur comptabilisation en temps, pour la valorisation des activités non monétaires (domestiques, familiales, sociales, l'entraide) et des compétences de chacun ainsi que dans leur objectif de favoriser la création de liens sociaux et la convivialité (qui s'exprime par le slogan « le lien est plus important que le bien »).

Enfin, le SOL affecté s'est appuyé sur les expériences de bons d'achats et de monnaies affectées de type titre restaurant, chèque domicile, CESU. Le point commun entre les bons et le projet SOL se situe à deux niveaux. D'une part, les collectivités territoriales peuvent distribuer des points SOL à un certain type de population cible en vue d'objectifs sociaux, économiques, culturels, sportifs. D'autre part, les comités d'entreprises et les structures agréées distribuent des points SOL en vue de fidéliser

¹¹ Dans la foulée, un numéro de *Transversales Sciences Cultures* est sorti sur les monnaies plurielles : « Des monnaies plurielles pour de nouvelles formes d'échanges », *Transversales Sciences Culture*, N°58, Juillet-août 1999. Il a ainsi participé à l'alimentation de la réflexion sur ce qui est devenu le projet SOL.

¹² DELILLE Pascale, « Expériences systèmes d'échange et monnaies complémentaires » [en ligne], Disponible sur : http://www.sol-reseau.org/IMG/pdf/Fiches_MC.pub.pdf (consulté le 16 février 2010).

¹³ Voir la présentation du projet dans Delille et Whitaker, 2006. Voir les modalités effectives du SOL mis en œuvre sur le site qui lui est dédié : <http://www.sol-reseau.coop>

leurs clientèle ou d'orienter la consommation des solistes sur certains types de produits ou de favoriser des comportements socialement ou écologiquement responsables.

De manière transversale, le projet SOL s'est fortement inspiré des Regiogeld et de l'Ithaca Hour. Côté Regiogeld, l'expérience de Chiemgauer a eu un rôle structurant, notamment à la suite du séminaire de Bad Honnef (2004)¹⁴ où en a été faite une présentation. Tout comme le Chiemgauer, le SOL met en œuvre un principe de monnaie fondante, et il cherche à valoriser la production à vocation sociale et écologique mais aussi locale. Par cela, tous deux visent un nouveau modèle de développement, plus durable. Enfin l'affectation du produit de la fonte (via une taxe sur les avoirs) à des projets d'intérêt collectif dans le Chiemgauer peut être mise en parallèle avec l'affectation des bénéfices de la fonte des SOL à des projets solidaires ou écologiques. L'Ithaca Hour est quant à lui fréquemment cité par les acteurs du SOL, probablement parce qu'il suscite un enthousiasme fort et qu'il représente un modèle de réussite. Le point commun le plus fondamental avec le SOL est l'implication des pouvoirs publics dans le système d'Ithaca Hour. Le SOL s'organise aussi en partenariat avec les collectivités territoriales qui s'impliquent concrètement en acceptant le SOL en paiement de certains services publics ou par le biais du SOL affecté. L'opportunité d'intégrer un programme européen¹⁵ a donné une nouvelle impulsion au SOL en combinant de manière inédite des fonds européens (à hauteur de 50%), des ressources publiques de collectivités locales françaises (30%) et des ressources privées (20%) provenant de quatre grandes organisations de l'économie sociale. Les collectivités territoriales ont donc été intégrées au SOL, lui donnant une dimension fortement novatrice puisque la majorité des dispositifs de monnaies sociales n'intègrent pas les pouvoirs publics.

2. Les monnaies sociales en tant qu'innovations sociales

Nous venons de montrer de quelle façon les différents dispositifs de monnaies sociales sont capables à la fois de s'inspirer des dispositifs antérieurs mais aussi d'innover de manière plus ou moins forte en s'adaptant aux conditions locales et historiques. Il s'agit maintenant de montrer en quoi les dispositifs de monnaies sociales peuvent être eux-mêmes des innovations sociales. Dans ce but, le Tableau 1 synthétise les cas présentés et illustre certains points de rupture.

¹⁴ Conférence « Complementary Currencies in Europe », Institut Catholique Social, Bad Honnef (Allemagne), 18-22 juillet 2004.

¹⁵ Il s'agit du programme européen EQUAL, financé par le Fonds Social Européen. EQUAL finance des projets innovants visant à combattre les discriminations et réduire les inégalités pour une meilleure cohésion sociale.

L'innovation sociale n'est pas un concept récent mais il connaît un renouveau depuis les années 1970 (pour une revue de la littérature, voir Nussbaumer et Moulaert, 2007) malgré ou grâce à la multi-dimensionnalité de ses acceptions. L'innovation sociale se nourrit d'innovations de nature diverses : en matière technologique (au sens des techniques ou des outils employés pour une fin donnée), dans le domaine organisationnel (au sens de l'organisation de l'activité productive, en particulier l'organisation du travail), dans le rapport aux institutions publiques (au sens de la mise en contact, ou de la mobilisation, d'une combinaison nouvelle d'institutions existantes, ou de la promotion de la création d'institutions nouvelles) et dans la mobilisation de règles nouvelles (au sens institutionnaliste large de normes, valeurs et règles qui guident et parfois déterminent comportements et pratiques). Mais l'innovation sociale ne saurait être une simple combinaison d'autres formes d'innovation. C'est ce que nous allons essayer de montrer au travers des monnaies sociales, et en particulier sur la base des cas présentés précédemment. Nous allons passer en revue quatre dimensions qui paraissent caractériser l'innovation sociale en examinant dans quelle mesure les monnaies sociales leur correspondent.

Tableau 1 – Principales caractéristiques des monnaies sociales présentées

	Type de monnaie	Rapport aux banques	Rapport à des producteurs professionnels locaux	Rapport à l'économie capitaliste déterritorialisée	Rapport aux politiques publiques locales	Rapport aux organisations du tiers secteur ou de l'économie sociale et solidaire
LETS	Scripturale, émission dans l'échange, inconvertible	Autonome	Cela dépend des cas (peuvent être intégrés)	Autonome alternatif	Rarement connecté	Autonome
SEL	Scripturale, émission dans l'échange, inconvertible	Autonome	Autonome	Autonome alternatif	Autonome	Autonome
Banques de temps (Royaume-Uni)	Scripturale, émission dans l'échange, inconvertible	Autonome	Autonome	Autonome	Souvent connecté	Connecté
Ithaca Hour	Manuelle, émission préalable, convertible	Connecté	Au cœur du système	Autonome alternatif	Connecté	Connecté
Trueque argentin	Manuelle, émission préalable, inconvertible	Autonome	Peuvent être intégrés ; peut les promouvoir	Autonome alternatif	Rarement connecté	Parfois connecté
Regiogeld allemand	Manuelle, émission préalable, convertible	Connecté	Au cœur du système	Autonome alternatif	Rarement connecté	Connecté
Monnaies communautaires brésiliennes	Manuelle, émission préalable, convertible	Connecté	Au cœur du système ; cherche à les promouvoir	Autonome de fait	Connecté	Connecté
SOL français	Scripturale, émission préalable (SOL affecté) ou dans l'échange (SOL coopération et SOL engagement)	Autonome	Au cœur du système (SOL coopération, SOL affecté), autonome (SOL engagement)	Autonome alternatif	Connecté	Au cœur du système

2.1. L'importance des finalités et de l'ancrage local

Tout d'abord, l'innovation sociale se distingue d'autres types d'innovations par son objet, sa finalité qui lui confère son caractère « social ». Chambon, David et Devereux (1982) définissent les innovations sociales comme des « *pratiques visant plus ou moins directement à permettre à un individu – ou à un groupe d'individus – de prendre en charge un besoin social – ou un ensemble de besoins – n'ayant pas trouvé de réponses satisfaisantes par ailleurs* ». L'innovation sociale vise à répondre à des besoins ou des aspirations non satisfaits par le marché ou l'Etat. Ce sont donc des solutions inédites ayant une utilité sociale pour répondre à des attentes sociales émergentes (Bouchard, 2006a). Il en résulte une mise en avant de la capacité de proposition et d'invention issue de la société civile et sa capacité à s'approprier des problèmes et des solutions. L'innovation sociale se situe ainsi dans les interstices laissés par le marché et l'Etat qu'elle cherche à combler. Ici besoins et aspirations sont fortement corrélés. Par exemple, les banques de temps cherchent à répondre au délitement du lien social et au désengagement de l'Etat, ce qui correspond à une demande sociale forte. Mais, en même temps, elles valorisent les compétences de chacun, ce qui peut s'assimiler à de nouvelles aspirations en termes de reconnaissance des activités domestiques.

Néanmoins, cet objectif peut parfois être plus ambitieux et cibler une remise en cause du modèle de développement pouvant aboutir à une transformation ou un renouvellement du système économique et social, comme nous le soulignerons plus loin.

Outre la finalité, l'identification des besoins ou des aspirations par les acteurs, l'innovation sociale est fortement ancrée dans un territoire de proximité. Chambon, David et Devereux (1982) considèrent ainsi que si l'innovation sociale résulte de la recherche de solutions à des besoins ou des aspirations non satisfaits, celle-ci se construit et émerge localement. Comme l'a montré Richez-Battesti (2008), innovation sociale et territoire ont un lien très fort qui peut être appuyé, selon les approches de Pecqueur et Zimmerman (2004), sur trois formes de proximité : géographique, institutionnelle et organisationnelle. La proximité géographique porte sur la séparation dans l'espace des diverses parties prenantes au projet. Mais celle-ci n'est pas réduite à une problématique métrique, elle s'inscrit aussi dans le système de représentation qu'ont les parties prenantes sur la représentation d'une telle distance. La proximité organisationnelle comprend, quant à elle, les relations entre et à l'intérieur des parties prenantes (individuelles et collectives) ainsi que les règles régissant les pratiques et les relations entre les parties prenantes. Enfin, la proximité institutionnelle repose sur l'adhésion des parties prenantes à un espace commun de représentation (règles, mode

de pensée et d'action) orientant les comportements collectifs et fondant l'adhésion à un projet commun (logique de similitude et d'appartenance). Il en résulte des règles et des représentations qui doivent se coaguler autour d'un projet commun.

Ces trois formes de proximité recourent en partie d'autres caractéristiques développées ci-après. Les mettre en avant conduit à identifier le rôle de la proximité dans la transmission, la transformation ou l'adoption de normes, de règles et de valeurs communes liés aux finalités choisies. L'innovation sociale se nourrit ainsi du partage de ces normes, règles et valeurs, et potentiellement de l'innovation en la matière.

Dans tous les cas présentés dans la première partie de ce texte, les monnaies sociales sont mises en œuvre par des associations locales ad hoc en réponse à des aspirations et des besoins qui ne sont pas satisfaits par la production marchande et par la production publique. Même la monnaie SOL, qui a une ampleur nationale et a passé par un partenariat à des niveaux élevés (Union européenne et grandes organisations de l'économie sociale) n'échappe pas à cette règle lorsqu'il s'agit de la mettre en place concrètement : ce sont des acteurs locaux, qui depuis 2009 tendent à se structurer en associations locales et montent les partenariats locaux permettant d'organiser le système.

Cette construction d'une réponse par la société civile est la condition qui permet tout à la fois la perception de ces besoins et la construction d'une réponse adaptée. La construction de la réponse elle-même apparaît dans une certaine mesure comme la réponse recherchée, en tant qu'elle suppose la construction d'un espace de délibération collective autour de règles économiques, alors que les règles économiques ordinaires sont précisément considérées comme inadaptées et insupportables. On peut souligner dans un certain nombre de cas le rôle central des espaces délibératifs mais aussi des espaces de rencontre entre usagers ou adhérents qui ne sont pas formellement délibératifs mais fournissent les conditions de bonne mise en œuvre de la participation de chacun : dans les LETS, les SEL, le *trueque* et dans une certaine mesure le SOL. Il ne faut cependant pas nier la possibilité et dans un certain nombre de cas l'existence d'une coupure entre les usagers et la direction des dispositifs une fois établis, comme le souligne par exemple avec regret Melo (2009) pour le dispositif de Banco Palmas à Fortaleza, ou comme cela a pu être exprimé lors d'une assemblée générale de l'association nationale SOL en 2009, entre adhérents situés sur les territoires d'expérimentation et dirigeants de l'association.

L'Accorderie fournit un exemple type de construction d'une réponse endogène à un besoin social local. A la fin des années 1990, deux organismes québécois, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation St-Roch de Québec, ont engagé une réflexion sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Partant des constats, pour la

Caisse d'économie solidaire Desjardins, de problèmes d'accès aux services bancaires, et pour la Fondation St-Roch de Québec, de problèmes de sécurité alimentaire, ils rassemblent leurs compétences, au vu de la complémentarité de ces deux problématiques et d'une même approche, en créant un organisme répondant à ces deux objectifs, l'Accorderie. Un dispositif hybride et polyvalent voit le jour à l'automne 2001, sous la forme d'un système d'échange de services basé sur le temps, un dispositif de crédit solidaire et un groupement d'achat. C'est le système d'échange de services qui est à la base du fonctionnement de l'Accorderie et qui constitue son cœur d'activité. Cette réponse endogène à des besoins locaux se traduit en outre par la mise en œuvre d'une gouvernance participative démocratique originale (Fare, 2009b).

2.2. Les logiques partenariales autour d'un projet fédérateur

En tant que dynamique sociale locale, l'innovation sociale s'inscrit dans une dynamique collective nécessitant une gouvernance partenariale (Richez-Battesti, 2008). C'est ainsi qu'une autre caractéristique de l'innovation sociale consiste à mobiliser des ressources et des acteurs divers autour d'un projet fédérateur. La mise en œuvre de cette réponse nécessite la coordination et la coopération des acteurs.

Avant la phase collective de mise en œuvre d'une innovation sociale telle que les monnaies sociales, le processus de mobilisation des acteurs résulte généralement d'un fondateur militant. La notion de militance est ici importante. Créer un dispositif de monnaie sociale est en effet un acte de militance, au minimum dans son sens de militance associative. Alter (2002) considère d'ailleurs que ce sont des acteurs déviant qui impulsent les innovations. Le fondateur de dispositif est quelqu'un qui en général dispose d'un réseau relationnel dense, tissé au fil d'années de fréquentation du milieu associatif, de réflexions et de débats (Blanc, 2002). Le fondateur a des liens tels qu'il peut d'une part s'appuyer sur quelques personnes pour organiser le dispositif et d'autre part solliciter et motiver plusieurs personnes pour intégrer le dispositif dès sa création. L'extension du dispositif tient en outre, au départ, à la capacité de cet ensemble de personnes à diffuser l'information dans leurs propres réseaux relationnels. Le militant fondateur idéal-typique est ainsi une personne se trouvant à la croisée de plusieurs réseaux. Enfin, les militants fondateurs sont souvent des personnages, au sens de caractères ou figures emblématiques. Ils ont une capacité à impulser une dynamique forte aux dispositifs et parfois à incarner très personnellement les dispositifs. Plusieurs de ces figures ont été évoquées plus haut : Linton et Weston (LETS), Terris (SEL), Cahn (Time banking), Glover (Ithaca Hour), Primavera (trueque), Melo (Banco Palmas), Gelleri (Chiemgauer), Viveret (SOL). Le militant fondateur a un rôle fondamental par sa capacité à impulser la coopération en mobilisant les acteurs sur un projet risqué (car innovant).

Les acteurs de cette coopération sont divers. Le SOL, par exemple, ne peut se développer qu'à partir de la synergie entre les différents acteurs composés : des entreprises représentatives des valeurs de l'économie sociale et solidaire, des associations développant des actions d'entraide et créant du lien social, des collectivités territoriales mettant en œuvre des politiques contribuant à un développement qualitatif, humain et soutenable et des « consom'acteurs » donnant du sens à leurs achats et l'ensemble des personnes s'engageant dans des activités à caractère solidaire.

D'autres dispositifs développent des partenariats avec des banques locales comme l'Ithaca Hour aux Etats-Unis ou le Chiemgauer allemand ou une banque nationale comme le réseau des banques communautaires brésiliennes. Enfin, dans de rares cas, l'Etat central a été appelé à légiférer (Argentine sans succès ; Venezuela, Brésil) et plus rarement encore à soutenir le déploiement de ces dispositifs (Venezuela, Brésil). Le développement des monnaies sociales peut donc conduire à des transformations réglementaires affirmant leur place.

Ainsi, il est difficile de considérer que les monnaies sociales sont par définition hors de l'univers marchand et hors de l'Etat : il s'agit bien plutôt d'agir dans leurs marges, et (de plus en plus) souvent de manière connectée. Ce qu'analyse Laville sous la dénomination d'économie solidaire est ici pertinent pour un certain nombre de dispositifs : l'hybridation des ressources et les logiques partenariales peuvent être au cœur des dispositifs de monnaies sociales.

2.3. Une critique du « modèle dominant »

Certaines innovations sociales se posent en opposition vis-à-vis du modèle dominant de la consommation et de la production de masse. Il peut s'agir de dépasser les frontières entre le développement économique et le développement social (Bouchard, 2006), de lutter contre l'ordre établi, de remettre en cause les institutions, de prendre en compte l'environnement... L'innovation sociale peut ainsi être analysée comme une réaction face au modèle de développement et apparaître comme un témoin ou un révélateur de ces tensions. Elle s'inscrit dans le sillage des nouveaux mouvements sociaux nés dans les années 1970 et 1980 et qui cherchent à répondre à une nouvelle demande sociale, celle d'un autre ou d'un nouveau modèle sociétal. Au-delà des nouveaux mouvements sociaux, l'approche des « *nouveaux mouvements sociaux économiques* » (Gendron, 2001) capture sous une formule discutable (car les monnaies sociales ne sont pas en tant que telles des mouvements sociaux ou l'expression de mouvements sociaux) les finalités critiques de nombre de modèles de monnaies sociales : il s'agit de promouvoir des pratiques d'échange voire de production différentes dans des objectifs de transformation sociale et parfois politiques. Les valeurs sont ainsi au fondement de l'innovation sociale qui vise une transformation des

pratiques économiques. Une telle logique est en effet au cœur des modèles de monnaies sociales présentés, et plus particulièrement au cœur de la monnaie SOL dont l'ingénierie complexe a pour objectif premier de promouvoir un autre rapport aux richesses et donc à la consommation. Le SOL renvoie d'ailleurs fortement à la notion de « consumérisme politique » (Fare, 2009a), c'est-à-dire à une consommation engagée reconnaissant le pouvoir politique dont disposent les consommateurs (Micheletti, 2004). Le consumérisme politique s'inscrit dans le champ de l'action collective (Stolle et *al.*, 2003), l'acte individuel de consommation étant subordonné à la construction d'une forme d'action collective allant dans le sens d'une re-collectivisation du choix (Dubuisson-Quellier, 2008). Le consumérisme politique des dispositifs de monnaies sociales est cependant surtout tournée vers l'espace des acteurs que construit l'usage de la monnaie (c'est-à-dire vers les acteurs intégrés dans le dispositif), à la différence d'actions de consumérisme politique qui visent à interpeller les entreprises, les pouvoirs publics ou les consommateurs sur divers aspects de l'économie.

Ainsi, les dispositifs de monnaies sociales se positionnent fréquemment en opposition à l'égard du modèle économique dominant. Ce positionnement idéologique se traduit par des représentations collectives communes fondées sur l'introduction de valeurs éthiques, sociales et/ou environnementales comme fondement de la création du dispositif de monnaie sociale. Ce positionnement est plus ou moins radical : d'une intégration de valeurs environnementales, sociales et éthiques dans le lien marchand et la production (l'exemple du SOL) à la volonté d'un retrait total à l'égard du marché et des dispositifs marchands (c'est le cas de certains SEL).

2.4. L'émergence de règles et de formes novatrices

L'innovation sociale contient enfin un travail sur les règles et les formes qui est susceptible d'aboutir à la production d'un nouveau cadre normatif (Alter, 2002) fondé sur des valeurs différentes telles que la solidarité, l'égalité, la liberté et la réciprocité. Un tel cadre normatif nouveau est d'autant plus nécessaire lorsque le projet se veut en rupture à l'égard d'un modèle dominant. Il peut s'agir d'établir des formes de gestion novatrice (autonomie de gestion, formes démocratiques de gestion, répartition des pouvoirs et responsabilité) ou d'éloigner les échanges du marché.

Parmi les dispositifs de monnaies sociales, certains instaurent des formes de solidarité - réciprocité dans l'échange monétarisé : dans les monnaies parfois dites de crédit mutuel, de type LETS, SEL et banques de temps, où c'est l'échange qui engendre la monnaie, la reproduction indéfinie des échanges internes repose sur la réciprocité multilatérale des échanges (Servet, *dir.*, 1999). D'autres dispositifs, et parfois les mêmes, introduisent même des dimensions redistributives. La prise de distance à l'égard des règles de l'échange marchand que suppose un tel mouvement renvoie à une

tentative de redéfinition de l'économie, qui est perçue de manière normative comme devant servir les besoins et les aspirations de la société.

L'exemple type de cette éloignement des échanges du marché est représenté par le principe d'équivalence en temps mis en place partiellement dans les LETS, plus fortement dans les SEL, et totalement dans les Banques de temps et à l'Accorderie¹⁶. Ce principe essentiel considère que toute heure est égale à une heure quelque soit le travail effectué et le statut de la personne. Deux idées sont constitutives de ce principe : d'une part l'égalité entre les personnes et d'autre part la reconnaissance de toutes les compétences et savoir-faire, même ceux qui sont habituellement non comptabilisés dans l'économie conventionnelle (par exemple les activités domestiques). Un autre exemple significatif d'établissement de nouvelles normes est celui du SOL. Le système SOL est fondé sur des valeurs sociales et environnementales et cherche à instaurer de nouvelles règles et relations entre l'offre et de la demande, entre producteurs et consommateurs ou entre prestataires et usagers. Il en résulte de nouvelles règles et des formes nouvelles de coopération comme la fidélisation des clients (via le crédit porté au compte SOL d'un porteur de carte lorsqu'il passe en caisse d'une structure adhérente) ou la labellisation (l'acceptation de l'adhésion des structures par un comité *ad hoc* dépend de critères qui ne sont pas strictement définis mais doivent déceler la compatibilité de ses valeurs et de ses perspectives avec celles de la monnaie SOL) afin de développer la resocialisation du lien marchand.

Si l'innovation sociale peut être le résultat d'aspirations à une autre société, la transformation de celle-ci n'est pas nécessairement recherchée. En outre, dans la mesure où l'innovation sociale est un processus se caractérisant par différentes étapes (l'identification des besoins par des acteurs locaux, une mobilisation des acteurs et des ressources, la pérennisation puis l'essaimage et la multiplication), seule la dernière étape, celle de la multiplication, peut engendrer une transformation du système. L'innovation sociale doit s'inscrire dans la durée (Bouchard, 2006b) et ses effets doivent devenir permanents afin qu'elle devienne un outil de transformation sociale. Des changements macrosociaux attestent d'une transformation sociale ; or les innovations sociales se produisent d'abord à micro-échelle, du fait de leur ancrage local et de leur adaptation aux contraintes locales. Mais les innovations sociales peuvent être constitutives de la transition entre un modèle développement et un autre (Levesque, 2005).

Dans chaque type de monnaies sociales se pose la question de l'organisation technique de la comptabilisation des échanges et de leur règlement. A ce titre, on peut

noter des formes d'innovation technologique par le développement de logiciels libres (par exemple le logiciel Cyclos développé par l'ONG néerlandaise Aktie Strohalm), la mise en œuvre de plateformes électroniques pour organiser et gérer un dispositif (par exemple le *flowplace* pour les systèmes d'*open money*), le recours à des cartes à puces qui suppose un équipement technique des acteurs assez lourd (monnaie SOL en France) ou encore le développement de services de règlement à distance via la téléphonie mobile (Community Exchange System, type de LETS né en Afrique du Sud).

Pour conclure

L'émergence et la diffusion de monnaies sociales et complémentaires dans le monde, et notamment en Europe, depuis les années 1980, ne s'est pas déroulée selon un modèle unique qui se serait dupliqué à l'infini, mais à partir d'un processus d'essaimage et de différenciation. Ce double processus a donné naissance à des modèles variés de monnaies sociales. Ainsi, à partir de l'innovation qu'a représentée la naissance des premiers types de monnaies sociales au début des années 1980 sous la forme des LETS, d'autres innovations de plus ou moins grande importance ont donné lieu à une grande variété de dispositifs. Les monnaies sociales mobilisent de manière remarquable en les combinant différentes formes d'innovations : en matière technologique, dans le domaine organisationnel et plus particulièrement celui des modes de gouvernance, dans le rapport aux institutions publiques et dans la mobilisation de règles nouvelles. Mais les monnaies sociales vont au-delà de ces combinaisons : en s'ancrant dans des besoins de proximité dont l'identification est à la fois l'origine et l'objectif de ces dispositifs, elles constituent à part entière des innovations sociales.

L'emballage en matière de débats et de projets de monnaies sociales qui apparaît depuis le milieu de la décennie années 2000 laisse augurer l'émergence d'autres modèles, certains franchissant des limites jusqu'ici quasiment intouchées : d'une part, la soumission à des logiques politiques de collectivités publiques, d'autre part, l'intégration dans l'univers des firmes à but lucratif. Dans ce processus, les collectivités publiques et les pouvoirs sont restés très en retrait, se contentant généralement de valider, à posteriori, sur le plan local ou national les innovations émanant de la société civile organisée en associations – bien que les collectivités n'aient pas toujours été favorables à ce type d'innovations, et que les autorités bancaires les aient souvent regardé d'un œil soupçonneux. Un des enjeux de l'institutionnalisation des monnaies sociales, c'est-à-dire « *le travail de mise en reconnaissance de l'usage social qui est fait de l'invention ou de la découverte* » (Fontan, 2007) met en exergue la

¹⁶ Cahn (2004) conte à quel point la proposition même d'un tel principe d'échange paraissait absurde et dangereux aux économistes à qui il l'évoquait dans les années 1980.

nécessité pour les collectivités locales et les pouvoirs publics de soutenir ces dispositifs et de collaborer à leur émergence et développement.

Bibliographie

Alter Norbert (2002), *Les logiques de l'innovation : Approche pluridisciplinaire*, Paris : La Découverte.

Amorevole Rosa, Colombo Grazia and Grisendi Adele (1998), *La Banca del Tempo. Come organizzare lo scambio di tempo: i valori, i principi, i protagonisti*, (1996), Milano: FrancoAngeli, 111 p.

Blanc Jérôme (1998), "Free money for social progress. Theory and practice of Gesell's accelerated money", *American Journal of Economics and Sociology*, 57, no 4, pp. 469-483.

Blanc Jérôme (2000), *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris : L'Harmattan, 351 p.

Blanc Jérôme (2002), "L'internationale des monnaies sociales", Colloque de l' AISLF « Sociologie économique », 29 mai 2002, Montréal, Canada.

Blanc Jérôme (2006), "Introduction générale. Les monnaies sociales : un outil et ses limites", in : Jérôme Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales*, rapport 2005-2006, Paris : Economica, pp. 11-23.

Blanc Jérôme (2009), "Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales", *Annals of Public and Cooperative Economics*, 80, no 4, pp. 547-577.

Bouchard Marie, (2006a), « De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive : l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec », *Annals of Public and Cooperative Economics*, n°77, vol. 2, pp. 139-166.

Bouchard Marie, (2006b), *L'innovation sociale en économie sociale*, Montréal, CRISES, Collection Recherche, n°R-2006-01.

Boyle David, (2005), "Sustainability and social assets: the potential of time banks and co-production", disponible sur <http://www.uea.ac.uk/env/cserge/events/grassroots/boyle.pdf>

Cahn Edgar S. (1986), "Service Credits: A new currency for the welfare state," Suntory Toyota International Centre for Economics and Related Disciplines, Discussion Paper, London, No 8.

Cahn Edgar S. (2001), "On LETS and Time Dollars", *International Journal of Community Currency Research*, 5.

Cahn Edgar S. (2004), *No More Throw Away People: The Co-Production Imperative*, (2000), 2d edition, Washington : Essential Books, 222 p.

Cahn Edgar S. and Rowe Jonathan, (1998), *Time Dollars: The new Currency that enables Americans to turn their hidden resource – Time- Into Personal security and community renewal*, (1992), 2e edition, Chicago : Family resource coalition of America.

Chambon Jean-Louis, David Alix et Devereux Jean-Marie (1982), *Les innovations sociales*, Paris : PUF, collection Que sais-je ? N°2014.

Delille Pascale et Whitaker Celina (2006), "Le projet SOL : pour retrouver le sens des valeurs", in : Jérôme Blanc (dir.), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica.

DeMeulenaere Stephen (2000), "Reinventing the Market: Alternative Currencies and Community Development in Argentina", *International Journal of Community Currency Research*, 4.

Douthwaite Richard (1996), *Short Circuit. Strengthening Local Economies for Security in an Unstable World*, Foxhole : Greenbooks, XIV + 386 p.

Dubuisson-Quellier Sophie (2008), « De la souveraineté à la gouvernance des consommateurs : l'espace du choix dans la consommation », *L'Économie politique*, vol. 3, n° 39, p. 21-31.

Fare Marie (2007), *Le rôle des réseaux dans la performance d'une idée : l'histoire du projet SOL, une monnaie à utilité sociale et écologique*, Mémoire de master recherche, spécialité Histoire des théories économiques et managériales, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 112 p.

Fare Marie (2009a), "Les monnaies complémentaires, des outils au service de la RSE ?" 4^o congrès du RIODD : "La RSE : une nouvelle régulation du capitalisme", Lille, 12 p.

Fare Marie (2009b), *L'Accorderie (Québec) : choix organisationnels et éléments de comparaison internationale des dispositifs de monnaies complémentaires existants*, L'Accorderie, Québec, 25 p.

Ferreira Ana et Moers Peter (2006), "Le projet Fomento à Fortaleza", in : Jérôme Blanc (dir.), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris : Economica, pp. 355-382.

Fontan Jean-Marc, (2007), « Innovation et changement social », in : Klein Jean-Luis et Harrisson Denis (dir.), *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec : Presses de l'Université de Québec, pp. 405-412.

Gendron Corinne (2001), "Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques", *Revue Pour*, no 172, pp. 175-181.

Gesell Silvio (1948), *L'ordre économique naturel*, (trad. Félix Swinne), (1911), Paris : Marcel Rivière, XXI+402 p.

Hintze Susana (2006), "La construction médiatique du trueque en Argentine", in : Jérôme Blanc (dir.), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris : Economica, pp. 443-458.

Jacob Jeffrey, Brinkerhoff Merlin, Jovic Emily et Wheatley Gerald (2004), "HOUR Town - Paul Glover and the Genesis and Evolution of Ithaca HOURS", *International Journal of Community Currency Research*, 8, pp. 29-41.

Kennedy Margrit (1995), *Interest and Inflation Free Money: Creating an Exchange Medium That Works for Everybody and Protects the Earth*, (1987), Seva International, 143 p.

Keynes John Maynard (1990), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, (Trad. et préface Jean de Largentaye), (1936), Paris : Payot, 387 p.

Laacher Smain (2003), *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*, Paris : La Dispute, 171 p.

Levesque Benoît, (2005), *Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et méthodologiques*, Montréal, CRISES, Collection Etudes théoriques, n°507.

Luzzi Mariana (2005), *Réinventer le marché ? Les clubs de troc face à la crise en Argentine*, Paris : L'Harmattan, 198 p.

Melo Joaquim (2009), *Viva Favela ! Quand les démunis prennent leur destin en main*, Paris : Michel Lafon, 281 p.

Micheletti Michele (2004), « Le consumérisme politique, une nouvelle forme de gouvernance transnationale ? », *Sciences de la société*, n° 62, p. 118-142.

Nussbaumer Jacques et Moulaert Franck, (2007), « L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques », in : Klein Jean-Luis et Harrisson Denis (dir.), *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec : Presses de l'Université de Québec, pp. 71-88.

Onken Werner (1997), *Modellversuche mit sozialpflichtigem Bodem und Geld*, Lütjenburg : Fachverlag für Sozialökonomie.

Pecqueur Bernard et Zimmermann J-B. (dir.), 2004, *Economies de proximités*, Hermès-Lavoisier, Paris.

Richez-Battesti Nadine, (2008), « Innovations sociales et dynamiques territoriales : une approche par la proximité » in : Zaoual H. et Bertolini G. (dir.), *Développement durable et territoires : économie sociale, environnement et innovations*, Paris : L'Harmattan, pp. 61-87.

Seron Sidonie, 1995, « Local Exchange Trading Systems », Mémoire de maîtrise LEA, Université de Bourgogne, Dijon, octobre.

Servet Jean-Michel (dir.), (1999), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris : Le Seuil, 344 p.

Seyfang Gill, (2006), « harnessing the potential of the social economy ? Time Banks and UK public policy », *International Journal of Sociology and Social Policy*, Vol. 26, n° 9/10, pp. 430-443.

Stolle D., Hooghe M. et Micheletti M. (2003), « Political consumerism: A new form of political participation? An exploratory study in Canada, Belgium and Sweden », ECPR Joint Sessions, Edinburgh.

Viveret Patrick (2003), *Reconsidérer la richesse*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 233 p.